

L'impossible banalisation

« Il n'y a point encore de liberté, si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire ; car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur.

Tout serait perdu, si le même homme exerçait plusieurs de ces trois pouvoirs » Montesquieu.

Le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs ainsi décrit par Montesquieu est le fondement de notre Etat démocratique. L'indépendance du pouvoir judiciaire en est une des composantes essentielles.

Dans ce cadre, utiliser une fonction politique quelle qu'elle soit pour faire pression sur un magistrat est anormal et déontologiquement incorrect.

Il ne s'agit pas ici de porter des accusations ad hominem ni de se perdre en chamailleries personnelles. Cela ne ferait que servir les ennemis de la démocratie.

Le propos est donc de fustiger un type de comportement dont la banalisation aurait une double conséquence.

Tout d'abord elle ne ferait que renforcer l'impression qu'a parfois le citoyen que l'Etat de droit a cédé la place à un Etat de passe-droit.

Ensuite, elle ne pourrait que ternir davantage l'image de tous les hommes et femmes politiques de ce pays. Et l'Histoire nous a appris que l'amalgame et la suspicion généralisée sont les ferments les plus efficaces des pires courants extrémistes.

La responsabilité politique s'exerce en conscience. Chacun en tire les conséquences qu'il estime justes et légitimes.

Un code de déontologie ne remplacera pas cet état d'esprit que devraient adopter de toute urgence tous les responsables politiques dans l'exercice de leur mandat : **le servir et non s'en servir**